

Hélène Lemesle

Magistrat financier

Ancienne élève de l'ENA

[Helene.lemesle@crtc.ccomptes.fr](mailto:Helene.lemesle@crtc.ccomptes.fr)

## Plan de cours

Université de Nantes / Cours du soir/ Préparation à l'oral

Année universitaire 2019-2020

La préparation à l'oral a lieu le mercredi soir de 17h30 à 20h30 sur les mois de janvier-mars.

Le cours consiste en des séances où les étudiants pratiquent l'oral à chaque séance. Il est attendu **une attitude active et bienveillante de chacun**, soit dans le rôle de jury, soit dans le rôle de candidat<sup>1</sup>. Des professionnels sont parfois invités pour échanger avec les étudiants sur leur expérience. Ces cours nécessitent :

- la préparation, avant chaque séance, d'un petit exposé généralement à partir d'un article de presse ;
- un travail personnel de réflexion sur son parcours professionnel (motivations pour les différents concours / perspectives professionnelles) ;
- l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement des administrations françaises aujourd'hui.

La préparation n'est pas spécifique au concours de l'IRA, mais vise tous les oraux de culture générale / motivation des concours de catégories A, B et C dans les 3 fonctions publiques.

Le cours est ouvert tant à des personnes en activité (secteur privé ou public), qu'à des étudiants sans expérience professionnelle souhaitant travailler dans le secteur public, ainsi qu'à toute personne ayant un profil « spécifique » (ex : reprise d'activité professionnelle après interruption, situation de handicap, etc.). Il n'y a pas de niveau d'étude minimum exigé.

Les étudiants sont invités :

**1) à écouter tous les jours France culture (Nantes 94.2)** pour acquérir un niveau de culture générale et un niveau de langue propices à la réussite des concours.

**2) à s'informer le plus tôt possible sur les différents concours** qu'ils envisagent de passer.

**3) à s'abonner à la lettre d'information de Vie publique**, permettant de suivre les thèmes des principaux rapports publics publiés. <http://www.vie-publique.fr/lettrevp/lettre-archives/2017/rub2034/>

---

<sup>1</sup> En cas de comportement inadapté, notamment en termes de politesse et de respect de l'autre, l'enseignant se réserve le droit d'exclure un étudiant des groupes de travail pour ne pas affecter la progression des autres.